

## REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE WEITBRUCH****PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 29 mars 2022**

Brigitte STEINMETZ vice-présidente du C.C.A.S., ouvre la séance à 18h00 en présence des membres suivants du Conseil d'Administration :

Membres délégués du conseil municipal :

- Jean-Claude KREBS, adjoint au maire
- Brigitte RIEHL, conseillère municipale

Membres nommés par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Micheline BLANCK
- Susana PIRES
- Gaëlle ROSER

Absents excusés :

- Damien HENRION, président donne pouvoir à Brigitte STEINMETZ
- Esther MERINO
- Laure BIENFAIT
- Karin VOLLMER donne pouvoir à Brigitte RIEHL

Absent : Philippe SPITZ

Calcul du quorum :  $11 : 3^* = 3,7$  arrondi au nombre supérieur : 4

\*Règle dérogatoire liée à la crise sanitaire

Avec 6 membres présents, le quorum est atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice générale des services,

**Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal du 20 janvier 2022
2. Approbation du compte de gestion 2021
3. Adoption du compte administratif 2021
4. Affectation du résultat
5. Vote du budget primitif 2022
6. Bilan des cadeaux aux Séniors en 2021
7. Fête des séniors 2022
8. Délégation de pouvoir pour l'attribution des aides
9. Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57
10. Informations et communications

**1 Adoption du procès-verbal de séance du 20 janvier 2022**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2022 transmis le 27 janvier 2022.

## 2 Approbation du compte de gestion 2021

Brigitte STEINMETZ, vice-présidente soumet le compte de gestion 2021 du Comptable Public qui se solde par un excédent de fonctionnement de 4.518,99 €.

**Le conseil d'administration** après avoir entendu la vice-présidente,

**Vu** que le compte de gestion 2021 coïncide en tous points avec le compte administratif de la commune,

**Décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021.**

## 3 Adoption du compte administratif 2021

Brigitte STEINMETZ soumet les comptes de l'exercice 2021 qui se soldent par un excédent de fonctionnement de 4.518,99 €.

Brigitte STEINMETZ demande s'il y a des questions complémentaires, comme il n'y en a pas, elle fait procéder au vote.

**Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2021.**

## 4 Affectation du résultat

Brigitte STEINMETZ précise qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

**Le conseil d'administration,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

**Vu** l'excédent de fonctionnement de 4.518,99 € constaté au compte administratif 2021 approuvé au point précédent,

**DECIDE à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de 4.518,99 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».**

## 5 Vote du budget primitif 2022

Arrivée de Madame ROSER Gaëlle.

Madame STEINMETZ soumet le projet du budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 12.718,99 €. La section d'investissement est à zéro.

**Le Conseil d'administration** après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente,

**Décide à l'unanimité**

**de voter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 12.718,99 €.**

## 6 Bilan des cadeaux aux séniors en 2021

La vice-présidente expose :

Vu la crise sanitaire, le conseil d'administration avait décidé d'annuler la fête des séniors du 5 décembre 2021 et de remettre un bon d'achat d'une valeur de 30 € / personne à faire valoir dans les commerces du village.

Selon les retours, le bon d'achat a été apprécié par les administrés et les commerçants.

A ce jour 188 bons sur 426 sont revenus en mairie soit 44%. La date limite de validité des bons est le 30 juin 2022. Un point actualisé sera fait lors de la prochaine réunion.

## 7 Fêtes des séniors 2022

La date de la fête des séniors de 2022 est prévue le 4 décembre.

Le conseil d'administration décide de reporter toute décision la concernant à la prochaine réunion en juin.

## 8 Délégation de pouvoir pour l'attribution des aides

Madame STEINMETZ précise qu'une délibération pouvait être prise pour déléguer au président l'attribution d'aide en cas d'urgence.

Après délibération, le conseil d'administration vu le nombre de cas à ce jour, décide à l'unanimité de ne pas donner de délégation et de se réunir le cas échéant.

## 9 Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57

La vice-présidente informe les membres que l'instruction budgétaire et comptable M14 va être progressivement remplacée par l'instruction M57 d'ici le 1er janvier 2024. La commune a décidé d'anticiper ce transfert et de passer à cette instruction M57 dès le 1er janvier 2023 pour le budget principal. Il y a lieu de faire le transfère également pour les budgets annexes.

Cette nouvelle instruction comptable permettra :

De gagner en souplesse de gestion des crédits budgétaires,

De se rapprocher encore du plan comptable général utilisé dans le privé,

**Le Conseil d'administration,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 106III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 pour tant Nouvelle Organisation Territoriale de la république

Après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité

**D'ADOPTER** la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**De PRECISER** que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets de la commune gérés actuellement en M14, à savoir : **le Budget du CCAS.**

**D' A U T O R I S E R** le président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 10 Informations et communications

Brigitte STEIMETZ précise :

\* Depuis le dernier trimestre 2021, nous n'avons pas de bénéficiaires de la banque alimentaire.

\* Monsieur COTHENET accueille deux familles ukrainiennes (2 fois 2 personnes) et demande si elles pouvaient bénéficier de la banque alimentaire. Par ailleurs, il a rendez-vous avec le maire demain.

Nous allons enclencher la banque alimentaire et s'il devait y avoir d'autres demandes, le conseil d'administration se réunirait prochainement.

La vice-présidente remercie les membres et lève la séance à 19h20.

Délibération publiée et transmise en Sous-préfecture le 12 avril 2022.



La vice-présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Steinmetz', written over a horizontal line.

Brigitte STEINMETZ